

# PLAN LOCAL D'URBANISME

*Modification*

## BUSCHWILLER



### 3. Liste des emplacements réservés

Projet de Modification :

Le Maire



JUIN 2018

## LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	DÉSIGNATION	BÉNÉFICIAIRE	SURFACE (en ares)
1	Création d'un cheminement de 4 à 6 mètres de largeur	Commune	59,1
2	Création d'un cheminement de 4 mètres de largeur	Commune	2,1
<del>3</del>	<del>Création d'un cheminement de 4 mètres de largeur</del>	<del>Commune</del>	<del>0,6</del>
<del>4</del>	<del>Création d'un cheminement de 4 à 5 mètres de largeur</del>	<del>Commune</del>	<del>0,8</del>
5	Création d'une place de retournement	Commune	2
6	Extension du parking	Commune	11,8
7	Création d'une place de retournement	Commune	1,5
8	Création d'un cheminement piétons/cycles de 2 mètres de largeur	Commune	1,1
9	Création d'une voie d'accès de 9 mètres de largeur	Commune	8,8
10	Création d'un fossé d'assainissement de 1,5 mètres de largeur	Commune	10,7
11	Création d'un bassin de rétention	Commune	89,3
12	Création réseau d'assainissement	Commune	1,3

Dans le cadre de la modification du PLU ? les emplacements réservés N°3 et 4 sont supprimés.

N°3, une partie de l'emprise a déjà été acquise.

N°4, la déclivité du terrain ne permet pas de réaliser l'aménagement dans les normes.

